



Enjeux soulevés par l'aliénation parentale en centre jeunesse

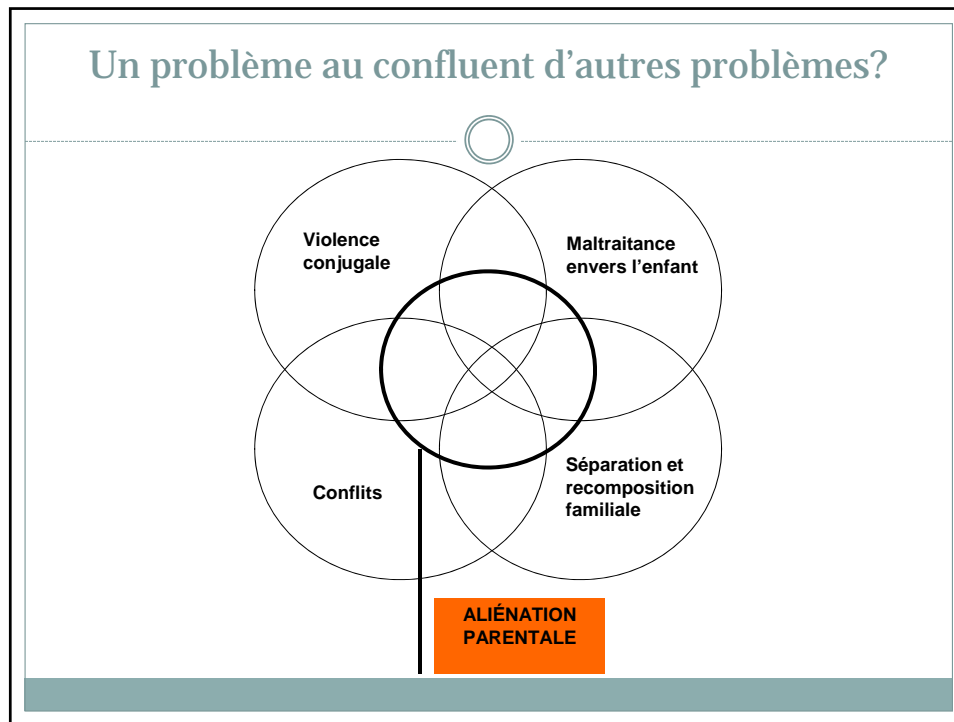
Marie-Hélène Gagné
Francine Cyr
Sylvie Drapeau
Marie-Christine Saint-Jacques
Geneviève Lessard

30 octobre 2012
ACJQ



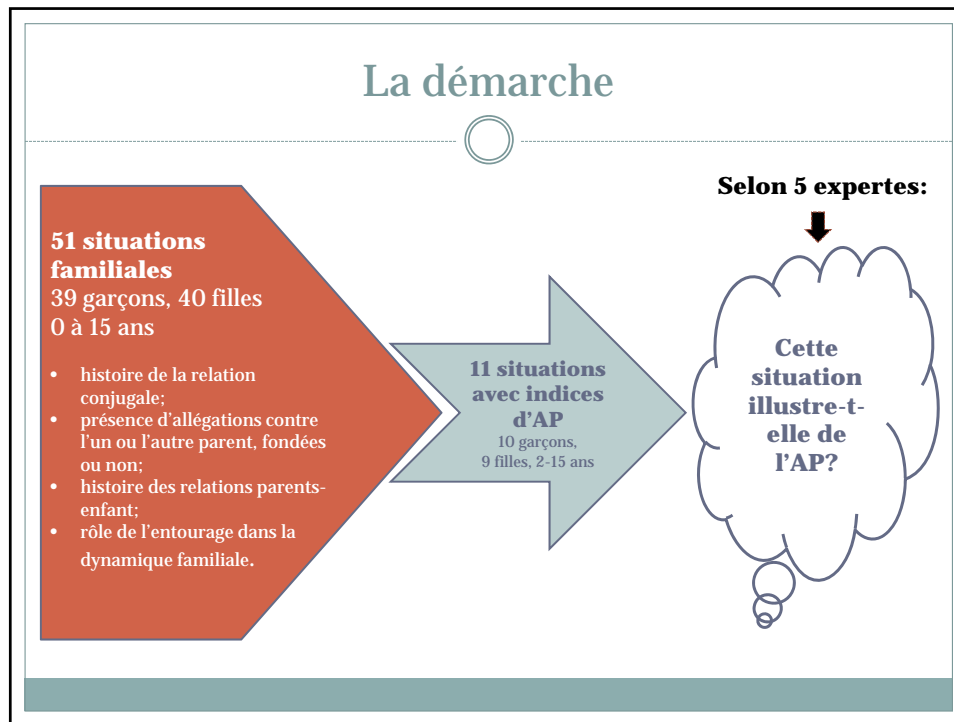
Qu'est-ce que l'aliénation parentale?

- **L'aliénation parentale** est une extension du conflit conjugal chez l'enfant:
 - l'enfant fait alliance avec un parent dit « aliénant » et rejette son autre parent, apparemment sans raison valable.
- Trouble psychiatrique de l'enfance (“syndrome”) ou problème aigu du système familial ?



Deux "laboratoires naturels"

<i>Services publics d'expertise et de médiation familiale</i>	<i>Services de protection de la jeunesse</i>
<p>Ces services œuvrent dans les situations de conflits de garde qui se retrouvent devant les tribunaux.</p> <p>Des expertises sont demandées lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les conflits entre les parents sont très élevés; • le juge s'interroge sur les capacités parentales ou sur ce qui constitue le meilleur intérêt de l'enfant. 	<p>Ces services reçoivent et évaluent des signalements d'enfants et d'adolescents maltraités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour « <i>mauvais traitements psychologiques</i> », un motif qui inclut l'exposition à des conflits parentaux graves.



Extrait du questionnaire

Selon vous, cette situation illustre-elle de l'aliénation parentale?

Oui, tout à fait Non, pas du tout
 Plutôt oui Plutôt non

↓

Dans ce cas, indiquez laquelle ou lesquelles des options suivantes s'applique(nt) le mieux à la situation familiale en cause et indiquez un rang d'importance s'il y a lieu (1 = le plus important) :

un conflit post-séparation
 un conflit/litige autour de la garde des enfants
 le prolongement post-séparation d'une dynamique de violence conjugale
 de la négligence envers le ou les enfant(s) ou de l'inaptitude parentale
 de la violence psychologique envers le ou les enfant(s)
 un problème d'adaptation ou de santé mentale chez la mère
 un problème d'adaptation ou de santé mentale chez le père
 autre : _____

➤ Si vous avez indiqué « Oui, tout à fait » ou « Plutôt oui », expliquez ce qui vous fait dire qu'il s'agit d'aliénation parentale : à quels signes voyez-vous cela, sur quoi vous basez-vous pour dire cela?
 ➤ Si vous avez indiqué « Non, pas du tout » ou « Plutôt non », expliquez ce qui vous fait dire qu'il ne s'agit pas d'aliénation parentale : pourquoi pas, sur quoi vous basez-vous pour dire cela?

Combien y a-t-il de situations d'AP?

- Entre **2** et **9** situations (*dépendant des expertes*).
- **Consensus sur 4 situations:**
 - 2 qui sont de l'AP
 - 2 qui ne correspondent pas à de l'AP
- **Les 7 autres situations ne font pas consensus, mais:**
 - dans **3** cas, une majorité d'expertes croient qu'il s'agit d'AP.

N.B.: Aucune des situations ne correspond en tout point aux définitions de l'AP que l'on retrouve dans les écrits.

Vignette #1 Consensus sur la présence d'AP

Julie et Isabelle, jumelles, 15 ans

Tout à fait de l'AP: 3 expertes
Plutôt de l'AP: 2 expertes

En quoi est-ce de l'AP?

- Les **attitudes et les comportements "aliénants"** sont intenses, drastiques et sans faille. Le rejet de l'enfant est un outil puissant.
- Ces attitudes et comportements ont clairement pour **but d'exclure l'autre parent** de sa vie et de celle de ses enfants. Le parent aliénant se montre rigide et incapable d'envisager que ses filles puissent avoir besoin de l'autre parent.
- Ces attitudes et comportements **imposent un choix aux enfants**: il est impossible pour elles d'entretenir des contacts avec leurs deux parents à la fois.
- Cette situation familiale a un **impact sur les enfants** (perte de liens familiaux, problèmes de comportement).
- **Participation de l'entourage** à la dynamique de rejet.

NUANCES:

- **Aspect versatile** dans le comportement de Julie: ambivalence?
- Le principal mécanisme aliénant utilisé est le **rejet**: ici, l'AP est doublée de **violence psychologique** envers les enfants.
- L'autre parent a ses propres **lacunes parentales**.

Vignette #2

Consensus sur l'absence d'AP

Olivier (10 ans), Stéphanie (9 ans) et Joanie (5 ans)

Pas du tout de l'AP: 1 experte
Plutôt autre chose : 4 expertes

Pourquoi n'est-ce pas de l'AP?

- Les deux parents **reconnaissent l'importance que les enfants aient des relations avec leurs deux parents**, qu'ils ont besoin des deux et qu'ils aiment les deux. Les enfants ne sont pas forcés de choisir un parent.
- Bien qu'un parent affiche certaines attitudes et comportements "aliénants", **ceux-ci ne semblent pas avoir pour but d'exclure l'autre parent** de la vie des enfants.
- Ces attitudes et comportements induisent un conflit de loyauté chez les enfants et la crainte de perdre la relation avec le parent aliénant, **mais pas le rejet d'un parent**: les enfants ne sont pas aliénés.

Absence de consensus quant à la nature du problème:

- **conflit-litige autour de la garde** des enfants (4 mentions)**
- **problème d'adaptation ou de santé mentale** du parent (3 mentions)**
- **conflit post-séparation** (3 mentions)*
- **violence psychologique** envers les enfants (3 mentions)

Constats généraux

- Les situations d'AP « pures », qui excluent toute autre problématique familiale, sont sans doute très rares, voire inexistantes:
 - Ce constat n'invalide pas l'existence de l'AP et n'exclut pas la présence d'attitudes et de comportements parentaux aliénants.
- Un enfant n'a pas besoin d'aller jusqu'à rejeter un parent sans aucune ambivalence pour que la situation soit qualifiée d'AP, surtout lorsque l'enfant est très jeune.
 - autres impacts à considérer: conflit de loyauté, problèmes d'adaptation, détresse psychologique, ambivalence vis-à-vis du parent, peur du parent, etc.
- Les attitudes et comportements dits « aliénants » des parents sont plus déterminants que la réaction de l'enfant pour caractériser une situation d'AP, sans toutefois être une condition suffisante en soi:
 - ils doivent avoir pour but d'exclure l'autre parent, ou pour effet de forcer l'enfant à choisir un parent.

Constats généraux

- **Il pourrait être intéressant de définir la notion de « risque d'AP » pour qualifier les situations susceptibles de dégénérer en AP si rien ne change :**
 - situations où un enfant encore très jeune n'a pas encore manifesté de signes d'AP, mais où un parent use de comportements aliénants;
 - situations où un enfant plus vieux commence à afficher une préférence pour un parent qui adopte des comportements aliénants.
- **La plupart des enfants résistent aux tentatives d'un parent pour les couper de leur autre parent:**
 - dans ce cas, il vaudrait mieux parler de risque d'AP que d'AP avérée, et se centrer sur le comportement inadéquat du/des parent(s).
- **Il arrive qu'un parent use de stratégies d'exclusion pour tenter de protéger ses enfants de l'autre parent qui présente de réelles lacunes sur le plan des capacités parentales:**
 - il faut questionner ses moyens, pas son mobile.

Enjeux en protection de la jeunesse

- **Lorsque le parent dit "aliénant" a de bonnes capacités parentales par ailleurs...**
 - les intervenants sociaux ont du mal à convaincre les juges de la nécessité de protéger les enfants du comportement aliénant de leur parent;
 - ces familles sont généralement référées à d'autres services moins intrusifs, offerts sur une base volontaire;
 - mais y ont-elles réellement accès? et s'en prévalent-elles?
- **Lorsque les enfants sont très jeunes (5-6 ans et moins), les intervenants ont du mal à évaluer l'impact des comportements parentaux aliénants sur eux:**
 - une évaluation systématique de la relation d'attachement avec chaque parent pourrait-elle aider?
- **Quel soutien offre-t-on au parent "aliéné" ou rejeté?**

